



Ville de
Mercier

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que les règlements suivants ont été adoptés :

Règlement n° 2022-1004-02 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil municipal »;

Règlement n° 2025-1050 intitulé « Règlement à caractère provisoire sur la capacité des systèmes ou des ressources en eau »;

Ces règlements entrent en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2^{ième} étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier ou peut en faire la demande par courriel à : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 12^e jour du mois de juin 2025

Denis Ferland, avocat
Greffier